

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 20 juin 2013 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maryline BOIVIN, Maire.

Étaient présents : Maryline BOIVIN, Pascal CHEVROLLIER, Hélène VALLET-DELESTRE, Gilles CAUBEL, Nicolas LEGUET, Catherine CHUREAU.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité sans observations.

Additif à l'ordre du jour : sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'inscrire à l'ordre du jour la question suivante : "Accueil périscolaire de Chambellay : participation financière des familles utilisant le ramassage scolaire."

- REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉS PAR LE MAIRE

Le Conseil Municipal autorise le remboursement d'un montant de 70,99 € au Maire pour l'achat d'une coupe à l'occasion de la remise des prix du Raid et d'un panier garni en remerciement à une personne ayant contribué gracieusement à des travaux sur la commune.

- AGENT EN CONTRAT CUI-CAE : ATTRIBUTION D'HEURES COMPLÉMENTAIRES

Il est décidé d'attribuer à l'agent d'entretien en contrat CUI-CAE 14 heures complémentaires réalisées depuis le début de l'année. De plus, le conseil municipal autorise le paiement d'heures complémentaires dans la limite de 10 heures par mois, pour nécessité de service et après accord de la Mairie.

- CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL GÉNÉRAL RELATIVE À LA DESSERTE D'UN POINT LECTURE

Le Conseil Général propose aux communes qui souhaitent bénéficier des livres du Bibliopôle une convention de partenariat de 3 ans pour le développement de la lecture publique, dans le cadre du réseau de bibliothèques existant dans l'intercommunalité. La bibliothèque de La Jaille-Yvon est classée en "point lecture". Le Maire est autorisé à signer cette convention.

- TRAVAUX D'ACCÈS DU CAMPING

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux d'accès du camping et retient le devis de l'entreprise Luc DURAND (Pruillé) pour un montant de 6 965,00 € HT soit 8 330,14 € TTC.

- BUDGET COMMUNAL 2013 : DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1

Le budget principal est modifié pour prendre en compte les travaux d'accès au camping et pour ajuster les dépenses du personnel dues au recrutement d'agents non titulaires en remplacement de congé maladie.

- RÈGLEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le règlement du service d'assainissement applicable aux branchements particuliers de la commune. Ce règlement qui prend effet le 1^{er} juillet 2013, est consultable en Mairie.

- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT : EXERCICE 2012

Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Collectif pour l'exercice 2012 qui est consultable en Mairie.

- STATION D'ASSAINISSEMENT DU BOURG : APPROBATION DU PROJET, DU PLAN DE FINANCEMENT ET SUBVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU

Le Conseil Municipal approuve le projet de construction d'une station d'épuration de 180EH par filtres plantés de roseaux, son plan de financement et sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le Maire est autorisé à lancer un appel d'offres dès que la commune aura obtenu l'accord de subventions de l'Agence de l'Eau.

- BUDGET ASSAINISSEMENT 2013 : DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1

Le budget annexe de l'assainissement est modifié pour prendre en compte le projet de travaux de station du bourg. La section d'exploitation s'élève à 19 433,79 € et la section d'investissement à 239 800,00 €

- ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE CHAMBELLAY : PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES UTILISANT LE RAMASSAGE SCOLAIRE

La commune de Chambellay souhaite à nouveau connaître la position du Conseil Municipal de La Jaille-Yvon sur la participation financière des familles à l'accueil périscolaire de la commune de Chambellay pour les enfants accueillis dans le cadre du transport scolaire sachant que le forfait appliqué serait de 1 € par jour de présence pour les enfants utilisant le ramassage scolaire.

Le Conseil Municipal réaffirme qu'il n'est pas opposé au principe de participation financière des familles mais estime que le forfait de 1 € par jour de présence est trop élevé, ne sachant pas comment il sera appliqué. Il estime que le moment est inapproprié pour appliquer cette participation, considérant que le fonctionnement du transport scolaire risque de changer à la prochaine rentrée scolaire pour une question de sureffectif au départ de La Jaille-Yvon.

Il est demandé qu'un projet plus approfondi soit étudié pour qu'une décision puisse être prise. Une étude sur la pertinence d'une mise en place d'une garderie périscolaire à La Jaille-Yvon va être engagée.

A La Jaille-Yvon, le 27 juin 2013

Le Maire,
Maryline BOIVIN

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE LA JAILLE-YVON" at the top and "Maine et Loire" at the bottom, with a small emblem in the center. The signature is a cursive script that extends across the stamp.